



Distr.: GÉNÉRALE

IDB.28/7
24 mars 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Vingt-huitième session

Vienne, 25-27 mai 2004

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

RÉSULTATS DES TRAVAUX DES GROUPES CONSULTATIFS INFORMELS

Rapport du Directeur général

Le présent document contient un compte rendu des activités de deux groupes consultatifs informels de représentants d'États Membres, portant sur les contributions volontaires et la composition de l'ONUDI et sur la facilitation du commerce; il donne en outre des informations concernant la constitution d'un nouveau groupe consultatif informel sur la représentation hors Siège.

Introduction

1. Dans la décision IDB.26/Dec.10, le Conseil a prié le Directeur général de tenir des consultations informelles étroites et régulières avec les États Membres intéressés, ce qui l'aiderait dans ses consultations avec les États non membres en vue d'élargir la composition de l'Organisation. Pour appuyer cette initiative visant à renforcer le soutien à l'ONUDI, mais aussi pour accroître ses ressources en termes de contributions volontaires et de versement des contributions mises en recouvrement, le Directeur général a créé un groupe informel de missions permanentes. Il a aussi constitué un groupe pour l'assister dans la mise en œuvre de l'initiative visant à faciliter le commerce et l'accès aux marchés. Par ailleurs, pour soutenir l'application des textes adoptés par les organes délibérants sur la décentralisation et la représentation hors Siège, un groupe consultatif informel est actuellement mis en place.

I. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET COMPOSITION DE L'ONUDI

2. À la vingt-sixième session du Conseil, une des questions soulevées portait sur la manière de rendre l'ONUDI plus apte à relever les défis du développement

en lui assurant un apport plus régulier de ressources financières provenant de contributions volontaires, en lui facilitant l'accès à des fonds de développement et en améliorant ainsi la prévisibilité des ressources pouvant être consacrées au développement. Les autres questions soulevées concernaient notamment le recouvrement des arriérés et la composition de l'Organisation. Afin d'examiner ces questions en profondeur, un groupe consultatif informel a été constitué en juin 2003 sous la présidence conjointe de M. T. P. Sreenivasan (Inde) et de M. C. Moreno (Italie). Le groupe a par ailleurs été invité à se pencher sur la décision IDB.26/Dec.10 du Conseil qui priait le Directeur général de tenir des consultations informelles étroites et régulières avec les États Membres intéressés, ce qui l'aiderait dans ses consultations avec les États non membres en vue d'élargir la composition de l'Organisation.

3. À ses deux premières réunions, qui ont eu lieu le 31 juillet et le 7 octobre 2003, le groupe a examiné un certain nombre de questions se rapportant aux ressources financières et à la composition de l'ONUDI. La première partie de l'ordre du jour provisoire a mis l'accent sur les contributions volontaires, la seconde sur la composition de l'Organisation. Divers points spécifiques liés à ces deux questions ont été abordés. À l'occasion de la deuxième réunion, le 7 octobre 2003, le

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

groupe a examiné, entre autres, les mesures visant à stimuler l'intérêt des États Membres, à élargir la composition de l'ONUDI et à resserrer la coopération avec les institutions financières internationales, ainsi qu'une proposition tendant à établir un lien direct entre les mécanismes de réduction de la dette, la coopération technique et le renforcement des capacités commerciales. Il a été en outre proposé d'adopter une politique plus anticipative pour susciter l'intérêt de pays tels que l'Australie, le Canada et les États-Unis d'Amérique et les inviter à envisager de redevenir membres de l'ONUDI, compte tenu des nombreux changements positifs qui ont eu lieu depuis leur retrait. À la troisième réunion qui s'est tenue le 7 novembre 2003, le groupe a examiné plus à fond la proposition concernant les opérations de conversion de créances ainsi que les activités post-conflit qui pourraient être mises à profit pour inciter les anciens États membres à revenir au sein de l'Organisation. Un plan de travail portant sur des mesures promotionnelles (contacts à Vienne, New York et Washington) a été examiné. Il a donné lieu à une mission de reconnaissance entreprise par les coprésidents du groupe aux États-Unis, au début de janvier 2004 (New York et Washington). Cette mission était axée sur trois objectifs:

a) Engager un dialogue politique avec l'administration et le Sénat des États-Unis d'Amérique en vue d'encourager ce pays à réexaminer sa politique à l'égard de l'ONUDI et à envisager notamment la possibilité de redevenir membre de l'Organisation;

b) Encourager les petits États insulaires en développement à envisager de devenir membres de l'ONUDI;

c) Contribuer à renforcer la coopération de l'ONUDI avec les institutions financières internationales, notamment avec la Banque mondiale, la Société financière internationale (SFI) et la Banque interaméricaine de développement (BID), et ainsi qu'avec l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

4. Lors d'une quatrième réunion organisée le 6 février 2004, les coprésidents ont informé le groupe des résultats de leur mission aux États-Unis; une note d'information datée du 3 février 2004 a été distribuée à ce sujet. Sur la base des renseignements fournis, le groupe a massivement approuvé les résultats de la mission et des mesures de suivi ont été recommandées en vue notamment de:

a) Maintenir les liens établis par les coprésidents avec le Département d'État durant la mission et encourager les États-Unis à réexaminer leur politique à l'égard de l'ONUDI dans le cadre de la nouvelle initiative de l'Organisation concernant le

relèvement et la reconstruction de l'industrie en sortie de crise et d'autres programmes;

b) Rester en contact avec d'autres responsables du Congrès et du Sénat américains rencontrés durant la mission et examiner la possibilité d'organiser des visites de suivi;

c) Donner suite aux contacts préliminaires établis par les coprésidents avec les représentants permanents de l'Australie et du Canada à Vienne en vue d'entreprendre des missions de reconnaissance dans ces pays;

d) Maintenir un dialogue diplomatique avec les représentants permanents des petits États insulaires en développement des régions du Pacifique et des Caraïbes ainsi qu'avec Singapour et d'autres États non membres en vue de leur éventuelle adhésion à l'Organisation;

e) Encourager les petits États insulaires en développement à lancer des programmes régionaux de l'ONUDI dans le domaine des énergies renouvelables;

f) Inviter des représentants de la Banque mondiale et de la Société financière internationale à se rendre à Vienne afin d'examiner plus avant les questions soulevées par les coprésidents avec des représentants de ces deux organisations;

g) Poursuivre des discussions approfondies avec le PNUD sur l'organisation de consultations régulières avec l'ONUDI en vue d'échanger des informations sur les activités prévues;

h) Inviter à Vienne des représentants de la Banque interaméricaine de développement afin d'étudier la possibilité de lancer des programmes régionaux communs ONUDI/BID.

Le Bureau du Directeur principal de la Division de l'administration, en collaboration avec les services techniques et les bureaux de liaison de l'ONUDI à New York et à Genève, facilitera l'exécution des activités de suivi prévues.

II. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES

5. À sa vingt-sixième session, le Directeur général a informé le Conseil de sa proposition de constituer un groupe consultatif informel de représentants d'États Membres intéressés, qui serait chargé de le conseiller et de l'assister dans la mise en œuvre de l'initiative sur la facilitation du commerce et de l'accès aux marchés. Le groupe a été créé en mars 2003 sous la coprésidence de M. J. Paulinich Velarde (Pérou) et de M. Peter Jenkins (Royaume-Uni) et a tenu trois réunions entre mai et octobre 2003.

6. Les travaux du groupe ont contribué à accroître l'appui fourni par les États Membres aux activités de l'ONUDI en matière de renforcement des capacités commerciales et de coopération avec d'autres organisations internationales, notamment l'OMC. Les participants ont reçu des informations sur l'initiative de l'Organisation relative au commerce, les résultats de la réunion ministérielle de l'OMC à Cancún et les perspectives de coopération entre l'ONUDI et l'OMC.

7. À la première réunion du groupe, le Directeur général a présenté un document sur le rôle de l'ONUDI et du système multilatéral dans le renforcement des capacités commerciales, qui soulignait que, pour de nombreux pays en développement, la réglementation et les normes techniques soulevaient davantage de difficultés que les tarifs douaniers. Il a été reconnu qu'il existait des lacunes en matière d'assistance technique dans ce domaine et que, compte tenu de son expérience et de son mandat actuels, l'ONUDI pouvait sensiblement contribuer à combler ces lacunes.

8. Ces conclusions ont été confirmées dans une communication présentée le 23 septembre 2003 par M. Otto Genee, Directeur chargé de la cohérence des politiques à la Direction-générale pour la coopération internationale du Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas. M. Genee a exposé les difficultés auxquelles étaient exposés de nombreux pays en développement qui essayaient de se conformer aux normes techniques convenues au plan international. Il a montré que l'ONUDI était exceptionnellement bien placée pour aider ces pays à surmonter certaines de ces difficultés.

9. Le 15 octobre 2003, M. Peter D. Sutherland, ancien Directeur général du GATT et de l'OMC et ancien Commissaire européen chargé de la concurrence a présenté au groupe une communication sur l'avenir de l'OMC en mettant l'accent en particulier sur les résultats de la Conférence ministérielle de Cancún. Il a souligné l'importance de la coopération entre l'ONUDI et l'OMC en évoquant la question des obstacles techniques au commerce.

10. Il est prévu que le groupe continuera ses travaux, en particulier pour suivre l'état d'avancement des projets exécutés dans le cadre du mémorandum d'accord signé par l'ONUDI et l'OMC à Cancún le 10 septembre 2003.

11. Le Conseil voudra peut-être également noter que le Directeur-général a créé un groupe d'étude spécial

sous la direction de M. A.T. Moleah (Afrique du Sud), qui doit faire fonction de groupe d'appui des parties prenantes chargé de définir plus précisément les interventions de l'ONUDI en Afrique dans le domaine du renforcement des capacités commerciales. Le groupe d'étude s'est réuni plusieurs fois et a reçu des informations sur les mesures prises pour mettre en œuvre divers programmes de l'ONUDI à vocation commerciale dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Afrique du Nord. Sous l'impulsion du groupe d'étude, une réunion extraordinaire sur le renforcement des capacités commerciales en liaison avec la chaîne de valeur coton-textile-habillement a été inscrite au programme de la seizième session de la Conférence des ministres africains de l'industrie, tenue le 28 novembre 2003.

III. REPRÉSENTATION HORS SIÈGE

12. La représentation hors Siège relève depuis longtemps des mandats adoptés par les organes directeurs de l'ONUDI. Dernièrement, dans le cadre de la résolution GC.10/Res.2, la Conférence générale a prié le Directeur général de poursuivre le processus de décentralisation vers le terrain et de renforcer et de rationaliser encore les opérations de terrain de l'Organisation. Par ailleurs, dans la résolution GC.10/Res.10, la Conférence générale a prié le Directeur général de présenter au Conseil du développement industriel des recommandations supplémentaires sur la décentralisation après avoir procédé à l'examen des opérations de terrain prévu pour le premier trimestre de 2004.

13. Afin d'aider le Directeur général à prendre une décision éclairée concernant la poursuite du processus de décentralisation de la manière la plus rentable, les États Membres seront invités à participer à un groupe consultatif informel qui sera coprésidé par M. Y. Zhang (Chine) et M. H. Honsowitz (Allemagne).

IV. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL

14. Le Conseil voudra peut-être prendre note des informations contenues dans le présent document.